



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

**AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT**

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

gouv.fr



BTSA TC

Atelier d'accompagnement thématique

E6 – E7

décembre 2013

Cadrage des épreuves
(NS du 31 octobre 2013
et NS du 11 février 2014)



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

Objectifs de la session

- Présenter les évolutions dans les modalités d'évaluation
- Travailler sur l'accompagnement des étudiants à la préparation des épreuves
- Harmoniser les pratiques d'évaluation
- Produire des ressources diffusables sur chlorofil





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

Modalités

Temps de travail :

En grand groupe (présentation cadrage, réformes...)

Travaux en ateliers, suivis de restitutions en grand groupe

Un(e) secrétaire de séance par ½ journée

Échanges de pratiques

... mais aussi (!) production d'outils d'analyse et de « guidance »





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

Conditions de réussite

La participation de tous

Une répartition de la parole équilibrée entre les participants

Le respect des horaires

De la bonne humeur





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

Epreuve E6

capacités visées :

- C8- Conduire une relation commerciale en intégrant les spécificités du champ professionnel
- C9- Acquérir, dans un champ professionnel, les connaissances scientifiques et techniques permettant de formuler des propositions argumentées de solutions technico-commerciales





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

Epreuve E6 : sous- capacités

C8- Conduire une relation commerciale en intégrant les spécificités du champ professionnel :

- Intégrer une équipe de vente
- Conduire une négociation
- Prendre en compte la dimension juridique de la relation commerciale
- Utiliser les logiciels appropriés pour optimiser la relation commerciale
- Adapter sa démarche à l'organisation des filières du champ professionnel et aux différents circuits de commercialisation





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

Epreuve E6 : sous- capacités

C8- Conduire une relation commerciale en intégrant les spécificités du champ professionnel :

- Analyser les réponses de l'entreprise aux demandes sociétales et environnementales, en particulier au niveau des politiques qualité ;
- Animer et gérer un espace de vente
- Réaliser un projet commercial et des actions professionnelles
- Communiquer avec un étranger sur un produit et sa filière





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

Epreuve E6 : sous- capacités

C9- Acquérir, dans un champ professionnel, les connaissances scientifiques et techniques permettant de formuler des propositions argumentées de solutions technico-commerciales :

- Présenter les produits du champ professionnel en valorisant différents modes et processus de production
- Maîtriser les critères de qualité des produits en vue de leur valorisation





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

Epreuve E6 : modalités d'évaluation en CCF

- 1 CCF (coefficient 0,5 ou 1), pratique et oral, évalue la sous-capacité « Réaliser un projet commercial et des actions professionnelles ». Ce CCF concerne les SESG-GC
- L'autre CCF (coefficient 3 ou 3,5), évalue les autres sous-capacités. Il prend la forme d'une ou deux mises en situation professionnelle (adaptées aux spécificités de chaque champ professionnel) d'évaluation pratique et orale qui s'appuie sur les SPS du champ professionnel. Ce CCF concerne les SESG-GC et la discipline technique du champ professionnel. Un professionnel du champ professionnel concerné peut être associé à l'évaluation





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

Epreuve E6 : modalités d'évaluation en CCF

La capacité « Communiquer avec un étranger sur un produit et sa filière » est affectée d'un coefficient 0,5 et est évaluée dans l'un ou l'autre des CCF de l'épreuve E6

L'enseignant de langue vivante 1 participe alors à l'évaluation du CCF concerné





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

Epreuve E6 : modalités d'évaluation hors CCF

Nature de l'épreuve :

Epreuve orale individuelle, coefficient 4, durée de 2h10

Evaluation technico-commerciale dans le champ professionnel du candidat. Le jury élabore plusieurs sujets présentant une situation technico-commerciale permettant d'évaluer les capacités et capacités intermédiaires attendues. Le candidat tire au sort l'un des sujets.

Modalité de l'épreuve :

Préparation : 1h30

Evaluation orale : 40 minutes





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

Epreuve E6 : modalités d'évaluation hors CCF

Evaluation :

Elle est réalisée par un enseignant technique et un enseignant de SESG-GC, tous deux du champ professionnel et qui interviennent dans les modules M 54, M 55, M 56, M 57

Les membres du jury adaptent au sujet les indicateurs de la grille d'évaluation proposée en annexe N° 5 (NS 11 février 2014)

NB : le M58 n'est plus évalué dans cette épreuve





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

Epreuve E7

capacités et sous- capacités visées

C10- Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur pour faire face à une situation professionnelle :

- Entrer en relation avec les professionnels du champ professionnel
- Mettre en application les capacités acquises dans des situations professionnelles, en particulier au niveau de la relation commerciale
- Analyser des situations professionnelles significatives vécues





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

Epreuve E7 . caractéristique commune à tous les BTSA

Epreuve caractérisée par son aspect contextualisé et intégratif, rendant compte d'une capacité globale à analyser les réalités professionnelles





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

E7: 2 situations d'évaluation

- E7-1: pratique et orale prenant appui sur un document fourni par le jury, présentant une entreprise et un ou plusieurs produits,
- E7-2 : orale prenant appui sur un support écrit préparé par le candidat

Les 2 situations sont affectées d'un coefficient 6





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

E7-1 :épreuve de relation commerciale en lien avec le champ professionnel

Certifie la sous-capacité :

Mettre en application les capacités acquises dans des situations professionnelles, en particulier au niveau de la relation commerciale





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

E7-1:

- Objectif : évaluer les aptitudes du candidat à conduire une négociation technico-commerciale ou un autre type de relation commerciale en partant d'un sujet fourni par le jury.
- Les sujets ne portent pas systématiquement sur l'ensemble des étapes de la négociation.
- Le candidat est plus particulièrement évalué selon les critères suivants :
 - communiquer en situation de relation commerciale
 - conduire la ou les étapes correspondant à la situation proposée (demande d'information, découverte des besoins, argumentation, traitement des objections, traitement des réclamations...) en prenant en compte les dimensions techniques et commerciales





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

E7-1:

Nature de la situation d'évaluation :

Epreuve pratique et orale d'une durée de 30 min, précédée d'une préparation d'1h25

Elle consiste à donner aux candidats :

- les éléments relatifs à une entreprise et un produit (document de 5 à 10 pages) ;
- la fonction qui leur est dévolue dans l'entreprise
- une situation ou mission professionnelle

Le candidat devra au cours de l'entretien présenter au jury les orientations ou les décisions qu'il mettrait en œuvre, dans le cadre de la mission ou situation qui lui est proposée





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

E7-1:

Evaluation :

Réalisée, à l'aide d'une grille nationale critériée, par un enseignant de technique et un enseignant de techniques commerciales, tous deux du champ professionnel concerné





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

E7-2 : analyse de situations professionnelles vécues

Cette situation d'évaluation permet de vérifier l'acquisition des sous-capacités :

- Entrer en relation avec les professionnels du champ professionnel
- Analyser des situations professionnelles significatives vécues





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

E7-2 : analyse de situations professionnelles vécues

L'objectif est d'évaluer la démarche mise en œuvre par l'apprenant et les capacités mobilisées dans le cadre de deux situations vécues en milieu professionnel





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

E7-2 : analyse de situations professionnelles vécues

Présentation et analyse de deux situations professionnelles vécues. Ces situations professionnelles doivent avoir été réellement et concrètement expérimentées par l'apprenant lors de séquences de formation en milieu professionnel. Une situation professionnelle n'est vécue que si l'apprenant y joue un rôle d'acteur, c'est-à-dire que par ses activités il oriente (donne un sens à) la situation professionnelle

Les situations professionnelles présentées mobilisent des **compétences identitaires du diplôme**





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

E7-2 : analyse de situations professionnelles vécues

Les deux situations professionnelles vécues (SPV)
se réfèrent à deux situations professionnelles
significatives (SPS) différentes

Les deux situations professionnelles vécues n'ont
pas nécessairement de lien entre elles





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

E7-2 : analyse de situations professionnelles vécues

Chaque SPV est présentée de manière synthétique et contextualisée dans une fiche normalisée de deux pages

Deux exemplaires de ces deux fiches sont envoyés au préalable au jury

Les fiches ne sont pas évaluées en tant que tel, mais servent de support à l'épreuve





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

E7-2 : analyse de situations professionnelles vécues

La soutenance orale dure 40 mn :

Présentation:

- 10 mn maximum de présentation des 2 SPV
- pour étayer son propos, le candidat peut s'appuyer sur tout support à sa convenance dans la mesure où il est capable de le mettre en œuvre par lui-même





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

E7-2 : analyse de situations professionnelles vécues

Entretien :

30 mn maximum d'entretien au cours duquel le candidat doit :

- approfondir les éléments apportés lors de sa présentation
- identifier les capacités mobilisées, leur origine, leur mode d'acquisition au cours de la formation et la manière dont il les a articulées pour faire face à la situation
- montrer sa capacité à prendre du recul par rapport à la démarche qu'il a mise en œuvre. Le jury s'entretient avec le candidat de **façon égale** sur les 2 situations présentées





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

E7-2 : analyse de situations professionnelles vécues

L'objectif de l'évaluation de cette partie de l'épreuve E7 n'est pas de porter une appréciation sur les résultats de l'action, mais d'apprécier **la démarche mise en place** par l'apprenant pour faire face à une **situation professionnelle complexe, sa capacité à l'analyser et sa capacité à prendre du recul** par rapport à son action





MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

AGRICULTURES
PRODUISONS
AUTREMENT

agriculture
gouv.fr
alimentation
gouv.fr

E7-2 : analyse de situations professionnelles vécues

Evaluation :

Réalisée, à l'aide d'une grille nationale critériée, par un enseignant de technique et un enseignant de techniques commerciales, tous deux du champ professionnel concerné

